



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service développement rural environnement
montagne

**CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LE PROJET d'ARRETE
autorisant ASF à réaliser les travaux d'entretien, de
réparation et de protection des massifs des pylônes du viaduc
permettant le franchissement de la Bidouze par l'autoroute
A64 sur la commune de Guiche, en application de l'article
L 414-4 du code de l'environnement**

CONCLUSION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Le projet d'arrêté **autorisant ASF à réaliser les travaux d'entretien, de réparation et de protection des massifs des pylônes du viaduc permettant le franchissement de la Bidouze par l'autoroute A64 sur la commune de Guiche, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement** a été soumis à la consultation du public du 4 septembre 2017 au 18 septembre 2017 inclus (15 jours) sur le site de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Le public n'a déposé aucune observation.

La décision, conforme au projet d'arrêté soumis à la consultation du public, d'autoriser ASF à réaliser les travaux d'entretien, de réparation et de protection des massifs des pylônes du viaduc permettant le franchissement de la Bidouze par l'autoroute A64 sur la commune de Guiche, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement, a été signée par le Directeur départemental des territoires et la mer, le 26 septembre 2017.

Arrêté préfectoral n°64-2017-09-26-001 du 26 septembre 2017